

Déclaration des transactions sur actions propres

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-, I, 1° du Règlement général de l'AMF, PIERRE & VACANCES déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 23/12/2011 au 30/12/2011

Raison Sociale : PIERRE & VACANCES

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 23/12/2011 au 30/12/2011

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 23/12/2011	Achats	3 163	24,714	78 171
Séance du 26/12/2011	Achats			
Séance du 27/12/2011	Achats	310	24,842	7 701
Séance du 28/12/2011	Achats	3 010	24,908	74 972
Séance du 29/12/2011	Achats	1 140	25,119	28 636
Séance du 30/12/2011	Achats	3 971	25,649	101 851
Total		11 594	25,1279	291 332